

Banque de France

FORUM AUX QUESTIONS RELATIF À L'ENQUETE TRIENNALE 2025

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|---|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q1 | <p>En quelle unité doit-on reporter les montants dans le template ?</p> <p>À quelle date dois-je prendre le taux de conversion Euro-Dollars ?</p> | <p>L'unité des montants est en million de dollars américains (USD) et les montants doivent comporter 6 décimales (cf. guidelines BRI turnover 2025, p.38/39 Rounding). Les montants libellés dans d'autres devises doivent être convertis en dollars américains en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. En cas d'impossibilité, les données peuvent être déclarées en utilisant les taux de change moyens ou de fin de période.</p> |
| VOLUME – TURNOVER | Q2 | Dans quelles rubriques doit-on déclarer les opérations intra-groupe ? | <p>Sur base sociale, les opérations internes (« intra-groupe ») sont à déclarer dans chacune des rubriques mais également dans la rubrique « Of which related-party trades ».</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|--|--|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q3 | Le reporting de l'enquête Volume – Turnover porte-il sur le lieu d'origination ou le lieu de comptabilisation des opérations ? | <p>Le reporting de l'enquête Volume - Turnover porte sur le lieu de localisation du « sales desk » (lieu d'origination de l'opération) et non sur le lieu d'enregistrement comptable des opérations :</p> <p>Exemple d'une maison-mère non résidente et d'un sales desk dépendant d'une entité établie en France (succursale ou filiale) :</p> <p>L'entité établie en France doit déclarer auprès de la Banque de France les opérations qu'elle a initiées dans son « sales desk », même si sa maison-mère non-résidente comptabilise au final les opérations dans ses livres.</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|--|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q4 | Faut-il déclarer l'activité des succursales et filiales étrangères ? | <p>S'il s'agit d'opérations intra-groupe :</p> <p>Les opérations des déclarants avec leurs succursales et filiales étrangères, et entre leurs entités affiliées, (opérations intra-groupe) doivent être agrégées et ventilées dans chacune des rubriques en plus de la rubrique « o/w related party trades » (GRAND TOTAL), dernière ligne des onglets A3 et B. (cf réponse Q2)</p> <p>Lorsque les filiales et succursales sont localisées à l'étranger, les déclarations doivent être faites à la banque centrale concernée par l'entité située à l'étranger elle-même.</p> <p>S'il s'agit d'opérations hors intra groupe :</p> <p>Les opérations des succursales et filiales étrangères des reporting dealer français initiées dans leur pays d'implantation avec d'autres entités que celles du groupe ne doivent pas être déclarées dans le reporting « France ».</p> |
| VOLUME – TURNOVER | Q5 | Doit-on tenir compte du sens du couple des devises? | <p>Les couples de devises liés aux Foreign exchange doivent être déclarés selon les tables A2 et A3, indépendamment du sens de la devise achetée ou vendue :</p> <p>Ex : table A3 déclaration de toutes les opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « USD » contre « devises » - « EUR » contre « devises » - « JPY » contre « devises » <p>Dans la TABLE A3 Residual, il faut déclarer les opérations en monnaies autres qu'USD, EUR et JPY contre « devises ».</p> <p>Ainsi, un couple de devises ne doit être déclaré qu'une seule fois.</p> <p>Voir question 14 pour les devises à renseigner dans l'onglet A1.</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|--|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q6 | Faut il prendre dans le périmètre de l'activité les opérations de résiliation de swap ou seuls les engagements sont-ils à reporter ? | Les volumes (flux) sont définis comme le montant notionnel brut de tous les nouveaux contrats initiés pendant le mois d'avril 2025 hors opération de résiliation ou de contrat arrivé à échéance. |
| VOLUME – TURNOVER | Q7 | Pourriez-vous nous communiquer plus de précisions sur les notions « cross-border » et « local »? | <p>« Local » correspond aux transactions avec des établissements résidents en France.</p> <p>« Cross-border » correspond aux transactions avec des établissements non-résidents en France.</p> <p>Par exemple, si vous traitez du \$ pour une filiale à Paris, vous déclarez dans « local », par contre pour une filiale à Londres (implantée en GB) il faudra le déclarer en « cross-border ».</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|--|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q8 | Quelle est la différence entre les opérations « back-to-back » et les opérations entre les différentes entités du même groupe (« related party trades ») ? | <p>Les opérations back-to-back sont des opérations visant à transférer le risque de l'opération initiale ou d'un ensemble d'opérations. La transaction initiale et la transaction back-to-back doivent avoir été conclues en avril.</p> <p>Les opérations back-to-back sont généralement réalisées au sein du groupe, avec des entités affiliées. La position de ces transactions est « retournée » de manière symétrique à la première opération enregistrée dès lors que son enregistrement correspond à un transfert de risque effectif. C'est généralement le cas d'opérations intra-groupe au cours desquelles les risques sont transférés à la maison-mère par exemple. Cela peut aussi être le cas d'opérations de couverture avec des entités tierces (i.e hors groupe). Les opérations back-to-back entre entités du groupe doivent être déclarées dans la rubrique « related party trades ». Celles réalisées en dehors du groupe ne sont pas incluses dans la rubrique « related party trades ».</p> |
| VOLUME – TURNOVER | Q9 | Où trouver les explications pour renseigner l'onglet « Info » dans la Guidelines de la BRI ? | Ces explications se situent dans les Guidelines « Turnover » p.33 dans la rubrique « B. Complementary information ». |
| VOLUME – TURNOVER | Q10 | Que doit-on renseigner dans l'onglet « Info » en tant que déclarant ? | <p>Dans cet onglet, certaines questions doivent être remplies par les banques centrales et d'autre part par les déclarants.</p> <p>Ainsi, les seules questions destinées aux déclarants sont les questions 3 et 5. Les autres questions (1, 2 et 4) sont réservées à la banque centrale.</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|---|--|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q11 | Doit-on adresser une déclaration malgré une activité faible ou inexistante ? | L'enquête triennale a vocation à récolter des informations sur des intervenants aux volumes d'activité inférieurs aux seuils déclaratifs requis pour des remises semestrielles : il est donc recommandé d'adresser une déclaration quel que soit le volume d'activité. En cas d'activité nulle sur le mois sous revue, il convient d'adresser un fichier template vide, avec l'intitulé « ETAT_NEANT ». |
| VOLUME – TURNOVER | Q12 | Onglet A3 - ligne 50 : 'o/w non-deliverable forwards' : Il semble manquer les formules de total (cellules Q50 & Y50). | Cela est normal, les formules de calcul ne sont pas reportées sur l'intégralité des colonnes, ainsi que l'indique le renvoi 7) en bas de l'onglet A3: « Data should only be provided for the "total" and "residual" columns ». |
| VOLUME – TURNOVER | Q13 | Quelles sont les devises domestiques à renseigner dans l'onglet A1 (FOREIGN EXCHANGE CONTRACTS) ? | Les déclarants résidents de la Zone Euro (dont les résidents français) ne doivent pas renseigner l'onglet A1. L'onglet A1 doit être renseigné uniquement dans les cas où la devise domestique du déclarant ne correspond pas à l'USD (onglet A2), à l'EURO ou au YEN (onglet A3). |
| VOLUME – TURNOVER | Q14 | Comment les instruments de change doivent-ils être traités dans le cas d'une devise face à un panier de devises ? | La notion de panier n'étant pas évoquée explicitement par la BRI dans sa guideline, il convient de reporter la pondération totale du panier au prorata de chacune des devises. |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|---|--|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q15 | Doit-on déclarer les opérations de change intra-groupe qui ne génèrent pas de flux de trésorerie ? | Seules les opérations reflétant une activité réelle sur le segment des dérivés doivent être déclarées : des opérations enregistrées sans contrepartie cash et qui n'apparaissant pas en hors-bilan ne doivent donc pas être prises en compte. |
| VOLUME – TURNOVER | Q16 | Quelle contrepartie faut-il déclarer dans le cas d'opérations traitées en chambre de compensation centrale? | Les transactions vis-à-vis des chambres de compensation doivent être déclarées sur la base de la contrepartie initiale (avant novation). |
| VOLUME – TURNOVER | Q17 | Quelle est la définition des postes suivants : o/w prime brokered o/w retail driven | <p>Prime brokered transactions : opérations exécutées par le biais d'un courtier financier (société fournissant des services de crédit, de compensation et de prêts de titres, essentiellement à la clientèle de fonds spéculatifs).</p> <p>Retail driven transactions : opérations réalisées avec des établissements financiers à destination des petits investisseurs (plateformes électroniques de négoce de détail, ou sociétés de négoce sur marge pour les particuliers par exemple).</p> <p>Cette définition couvre également les transactions des courtiers déclarants réalisées directement avec des investisseurs institutionnels (c'est-à-dire des particuliers) en ligne ou par d'autres moyens (par téléphone par exemple).</p> |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME D'ACTIVITE = TURNOVER – Questions méthodologiques | | | |
|--|-------------|--|--|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q18 | Comment les cross-currency swaps doivent-ils être déclarés ? | Les cross currency swaps sont inclus dans les contrats foreign exchange et plus particulièrement dans les currency swaps. Ils sont exclus des contrats single currency interest rate derivatives. Guidelines en page 12 : https://www.bis.org/statistics/triennialrep/2025survey_guidelinesturnover.pdf |
| VOLUME – TURNOVER | Q19 | Les swaps vanille font ils partie de l'enquête TURNOVER ? | Oui les swaps vanille font bien partie de l'enquête TURNOVER. Guidelines en page 15 et 16 : https://www.bis.org/statistics/triennialrep/2025survey_guidelinesturnover.pdf |

Banque de France

| ENQUÊTE VOLUME = TURNOVER – Questions techniques | | | |
|--|-------------|--|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| VOLUME – TURNOVER | Q1 | Onglet A3 : ligne 140 – Comment éviter l’affichage d’une erreur 111 dans le cas où le champ ‘o/w related party trades ‘ est renseigné à zéro ? | La BRI a mis en place un contrôle pour s’assurer que ce champ n’a pas été oublié dès lors que d’autres champs de l’onglet A3 sont renseignés également. Dans le cas où votre établissement ne posséderait pas d’activité intra-groupe, il est possible de saisir « 0,01 » dans ce champ, afin de contourner ce contrôle, sans modifier les totaux. |
| VOLUME – TURNOVER | Q2 | Onglet Info : comment obtenir de l’aide ? | Une aide à la saisie est disponible sous forme de commentaires : il suffit de pointer avec la souris sur chaque cellule à renseigner. |
| VOLUME – TURNOVER | Q3 | Quelle est la date limite de remise ? | La date limite de remise pour l’enquête Volume – Turnover est le 15 juin 2025. Un mode opératoire est disponible sur le site de la Banque de France. Enquête triennale BRI Change - Dérivés de gré à gré (OTC) 2025 Banque de France (banque-france.fr) |

Banque de France

| ENQUÊTE ENCOURS = OUTSTANDING | | | |
|-------------------------------|-------------|---|---|
| ENQUÊTE | N° QUESTION | OBJET DE LA QUESTION | RÉPONSES |
| ENCOURS - OUTSTANDING | Q1 | Dans le cas de compensations intermédiaires (telles un adhérent compensateur), quelle contrepartie faut-il déclarer ? | Contrairement à l'enquête Volume – Turnover, la déclaration dans l'enquête Encours – Outstanding s'effectue après compensation des CCP, sur une base post-novation. Seule la contrepartie finale (CCP) est à déclarer. Les positions des déclarants vis-à-vis des CCP doivent être enregistrées dans la rubrique « Other financial institutions », et également reportées séparément dans la sous-rubrique « of which CCPs ». |
| ENCOURS - OUTSTANDING | Q2 | Doit-on remettre le template OUTSTANDING si nous sommes soumis à l'enquête OTC Semestrielle ? | Les déclarants « réguliers » qui remettent habituellement l'enquête semestrielle OTC – Yoshikuni ne doivent pas remettre le template OUTSTANDING. Seuls les déclarants « non réguliers » qui ont été retenus pour l'enquête OUTSTANDING doivent remettre le template OUTSTANDING. |
| ENCOURS - OUTSTANDING | Q3 | Pour la déclaration OUTSTANDING, on parle bien d'une volumétrie à la fin du mois ? | Pour OUTSTANDING, il s'agit du volume des encours au 30 juin 2025. |